



Djins
d'Nivèle

GENS DE NIVELLES

Bulletin communal officiel | # 156 Février 2021



1^{ère} **Voiture électrique**
partagée en
BRABANT WALLON



Festiv'Elles | 7



Wallonie en fleurs | 7



Djote forever | 15



Pierre HUART,
Bourgmestre

Tolérance zéro pour les maîtres inciviques



Force est de constater que le manque de civisme de quelques propriétaires de chien(s) a pour conséquence de détériorer le cadre de vie de l'ensemble de nos citoyens. La Ville de Nivelles entend réagir avec fermeté à leur encontre.

L'obligation de ramasser les déjections canines sur l'espace public est inscrite dans le Code de la citoyenneté. Toute personne qui promène un chien est aussi tenue d'accrocher à la laisse de ce dernier, de manière visible, au moins un sac destiné à l'enlèvement de ses déjections. Pour faire respecter ces règles essentielles de vivre-ensemble et maintenir la propreté publique, les Gardiens de la paix-constatateurs effectueront des patrouilles spécifiques dans les quartiers à risque.

Les maîtres indécents seront systématiquement sanctionnés d'une amende administrative de 100 à 350€. Par respect pour l'ensemble des citoyens, et particulièrement les personnes malvoyantes, il est en effet primordial de lutter avec fermeté contre les déjections qui fleurissent sur nos trottoirs. ■

Le saviez-vous ?

Bien qu'elles soient biodégradables, les déjections canines doivent aussi être ramassées dans les squares, les parcs, les espaces verts et les jardins publics. Respectons les autres usagers et les jardiniers qui en assurent l'entretien.

3

• Covid-19

4

• 1^{ère} voiture électrique partagée
• Carnaval

5

• Subventions BW
• Coordinatrice de Nivelles
• Commerces
• Nouveaux commerces

6

• Vents d'Arpes
• Plan Climat

7

• Festiv'Elles
• Solidarité internationale
• Wallonie en Fleurs

8

• Tribunes politiques

10

• Conseil communal

12

• Opération Batraciens
• Le renard en cité aclote

13

• Terrains de padel
• Chantier RER
• Gare SNCB

14

• Avis d'enquêtes publiques

15

• Stages RCA Sports
• Ultrason - appel

16

• Etat civil
• Pharmacies

Ne baissions pas la garde !

Niveau d'alerte Covid 4 maintenu *

Si la situation est relativement stable, les variants du SARS-Cov2 responsable de la covid-19 risquent de se propager sur notre territoire. Continuons nos efforts, restons solidaires !

Sous réserve de l'évolution de la pandémie. Restez informé.e

Respect du nombre de contacts

- Maximum un contact rapproché par foyer.
- La règle des quatre reste valable pour les rassemblements à l'extérieur.

Pas de shopping récréatif

Les courses se font de manière individuelle et durent maximum 30 minutes.

Télétravail obligatoire

Pour ceux travaillant sur place, les Comités pour la prévention et la protection au travail veillent au respect des mesures sanitaires et des règles relatives à la distance de sécurité et l'aération des locaux en effectuant des contrôles sur le lieu de travail.

Voyages

Interdiction des voyages non essentiels jusqu'au 1^{er} mars

Sont concernés les voyages à des fins récréatives/touristiques à destination et en provenance de la Belgique.

L'interdiction est contrôlée tant au niveau du trafic routier, aérien, maritime que ferroviaire. Les personnes qui se rendent en Belgique et en reviennent doivent être en possession d'une déclaration sur l'honneur qui doit être liée au « Passenger Location Form » des passagers et être étayée par les documents nécessaires.

Seuls les déplacements essentiels sont autorisés.

Consultez www.infocoronavirus.be ou téléphonez gratuitement au 0800/14 689 pour connaître les causes de déplacement essentiel ainsi que les dispositions spécifiques selon votre lieu de provenance ou de destination.

Vaccination

Le programme de vaccination se déroulera en 3 grandes phases :

Phase 1A : Vaccination centralisée, groupes à risque hautement prioritaires, en 3 temps

D'abord, les résidents et le personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Ensuite, les professionnels de soins au sein des hôpitaux, les professionnels de soins œuvrant en 1^{ère} ligne et les institutions collectives de soins (santé mentale, handicap,...).

Enfin, les autres membres du personnel des hôpitaux et des services de santé.

Phase 1B : Vaccination centralisée, élargissement des groupes prioritaires

Les personnes âgées de 65 ans et plus
Les personnes de 45-65 ans avec des comorbidités spécifiques.

Les personnes exerçant des fonctions sociales et/ou économiques essentielles.

Phase 2 : Élargissement à toute la population adulte (ce qu'on a appelé « les groupes à faible risque »).

www.jemevaccine.be



Une question plus précise ?

www.info-coronavirus.be/fr/faq ou téléphonez gratuitement au 0800/14 689.

www.nivelles.be

Pierre HUART,
Bourgmestre

Symptômes COVID-19 ?

Ne perdons pas de temps !

Dès l'apparition des symptômes, isolez-vous sans attendre à domicile et contactez par téléphone votre médecin. Cela aidera à freiner la circulation du coronavirus !

Je reste chez moi si :

- J'ai des symptômes ;
- J'attends un rendez-vous chez le médecin ou pour le test ;
- J'attends les résultats du test ;
- Je suis positif au COVID-19 ;
- Je suis en quarantaine (même si je ne dois pas faire de test !).



* Texte rédigé le 4 février 2021.



Un Jean de Nivelles grandeur nature Le 21 février

Même si le carnaval ne peut avoir lieu cette année, le Collège communal et la Ville de Nivelles souhaitent marquer symboliquement la date prévue pour cette activité folklorique.

Un Jean de Nivelles grandeur nature et garni de mimosas sera installé par les services communaux sur la Grand-Place ... si votre balade passe

par là, n'hésitez pas cueillir un brin de mimosa - toujours dans le respect des mesures sanitaires !

■ **Benoît GIROUL**,
Échevin des Fêtes et
du Folklore



© Gettyimages

Mobilité

1^{ère} voiture électrique partagée en Brabant wallon !



PROGRAMME STRATÉGIQUE TRANSVERSAL
Nivelles
Mise en place de
véhicules partagés en
charge d'urbanisme
PST

Une idée impulsée par les Autorités communales au promoteur immobilier de la toute nouvelle Résidence Athéna !

L'inauguration des lieux s'est déroulée le 21 janvier en présence du Bourgmestre Pierre HUART, du 1^{er} Echevin Pascal RIGOT et du CEO du Groupe Wilhem Peter WILHELM. Le Bourgmestre s'est réjoui que cette ancienne maison de repos désaffectée ait été reconvertie en une résidence en harmonie avec son environnement. Le concept de l'économie circulaire a été respecté, la majorité du gros-œuvre ayant pu être conservée.

**Un véhicule électrique
partagé attaché à la
copropriété**

Comme pour le projet immobilier à la rue Abbé Michel Renard

(2 voitures partagées), une charge d'urbanisme imposait au promoteur une voiture partagée mais électrique. C'est donc dans cet esprit de mutualisation, de convivialité mais aussi de sauvegarde environnementale que le promoteur offre en location pendant 4 ans une voiture électrique aux résidents. Un box pour vélos avec système de recharge a également été aménagé.

La Ville a salué cette remarquable reconversion qui s'inscrit pleinement dans la transition vers une économie plus verte.

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin du
Développement durable

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre en charge
de la Mobilité

Pas de carnaval cette année ? Restons solidaires !

Les rassemblements restent interdits : plus que jamais ne baissons pas la garde, respectons les mesures sanitaires pour enrayer la propagation de la covid-19.



Aucun rassemblement n'est permis jusqu'au 1^{er} mars

S'il nous tarde de retrouver nos amis et de renouer avec nos traditions, l'évolution de la crise sanitaire force les Autorités à maintenir le niveau d'alerte Covid 4.

- les rassemblements à plus de 4 personnes à l'extérieur sont interdits.
- un seul contact rapproché par foyer est autorisé ; pour une personne isolée, un contact rapproché supplémentaire mais pas au même moment.
- le couvre-feu est maintenu entre 22h et 6h jusqu'au 15 février au moins - Restez informé.e.

Les patrouilles de police demeurent bien présentes pour contrôler le respect des règles.

Rendez-vous l'année prochaine pour des festivités carnavalesques grandioses !

Continuons à prendre soin de nous et des autres.

📞 www.info-coronavirus.be
n° gratuit 0800/14 689.

■ **Benoît GIROUL**,
Échevin des Fêtes et du Folklore

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre

Subventions provinciales pour relancer le commerce de détail et l'HoReCa



Deux importantes subventions ont été octroyées par la Province du Brabant wallon à la Ville de Nivelles pour les actions menées par les Autorités communales dans le cadre de la crise sanitaire.

100.000,00 € à titre d'intervention dans le cadre du projet "Illuminations de fin d'année, uniformisation du mobilier des terrasses HoReCa et création d'un site internet avec annuaire des commerçants".

→ ce montant a participé à la mise en place de structures d'animation et de soutien fin 2020 et permet de développer d'autres projets en cours de finalisation.

36.082,50 € à titre d'intervention dans le cadre du projet "Diffusions sonores dans le centre-ville et émission de chèques-commerces".

→ cette somme a notamment rendu possible l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux chèques-soutien de l'opération "Un billet doux entre nous".

Les Autorités communales remercient le Collège provincial pour l'octroi de ces aides qui participent à la relance des commerces et de l'HoReCa nivellois.

Benoît GIROUL,
Échevin de l'Economie

Jennifer HENNEUSE Nouvelle Coordinatrice de l'asbl Nivelles Commerces

Formée en communication et forte d'une expérience dans l'événementiel, la jeune et dynamique Nivelloise depuis 2 ans est tombée sous le charme de la ville, de la culture acclotée, des commerçants et des nombreux événements organisés avec leur collaboration.

Tout en assurant le relais avec les Autorités communales, Jennifer entend bien aider et soutenir les commerçants à traverser du mieux possible cette période difficile. Lorsque les conditions sanitaires le permettront, ses compétences lui seront utiles pour redynamiser le centre-ville !

Fabienne GIELEN,
Présidente de Nivelles
Commerces asbl

Benoît GIROUL,
Échevin du Commerce

Nouveaux commerces

Fantastic Biscuits

Rue de Soignies, 9
atelierpatachou@gmail.com
0478/43 31 84
Biscuiterie artisanale,
animation d'ateliers,
tea-room



Arti'zen

Rue de l'Evêché, 1
artizen@gmail.com
0499/19 78 34
Artisanat : luminaires, bijoux,
pierres naturelles, zéro déchet,
accessoires, vêtements



Fabienne GIELEN,
Présidente de l'asbl Nivelles Commerces

Benoît GIROUL,
Échevin du Commerce

Les Vents d'Arpes : de record en record !



Depuis leur mise en production fin 2017, nos 4 éoliennes nivelloises ont plus que largement répondu aux attentes de leurs promoteurs et des souscripteurs, pouvoirs publics et citoyens, qui ont participé à cet investissement ! Ainsi, en 2018, plus de 30.000.000 kWh ont été produits, et près de 31.000.000 en 2019.

En 2020, Eole a particulièrement gâté ses filles du vent puisque la production de notre parc a atteint un niveau record de 34.819.461 kWh ! Soit l'équivalent de la consommation de près de 9.950 ménages de 4 personnes.

Elice, l'éolienne des citoyens et des pouvoirs publics, a produit 8.541.453 kWh, soit 24,5% du total.

Ces excellents chiffres montrent à nouveau combien était justifiée la confiance mise en ce projet par toutes celles et tous ceux qui y ont contribué. C'est aussi un gage de confiance pour l'avenir du Développement durable, qui est en train de faire de notre Cité une Ville pilote dans la gestion de son avenir, ainsi qu'un exemple pour les communes avoisinantes.

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin de l'Énergie

ventplus@gmail.com - asbl Vent+.

Comment réduire les nuisances dans le secteur du transport ?

Lors de l'élaboration du Plan Climat de la Ville de Nivelles, le secteur du transport s'est illustré comme le premier producteur de gaz à effet de serre sur le territoire. Pour diminuer cet impact, il nous faut repenser nos modes de déplacement.

Le carburant CNG fait partie des choix possibles pour les longs déplacements, il est plus économique, il offre une autonomie comparable à celle des véhicules utilisant l'essence, le temps de ravitaillement est court, la combustion du gaz naturel produit moins de particules fines et l'empreinte carbone est très inférieure à celle des carburants classiques. La distribution au travers d'un réseau de conduites réduit la présence de camions sur nos routes.

Le biogaz est une source d'énergie renouvelable, il est équivalent du gaz naturel. La biométhanisation est réalisée à partir de déchets agricoles, de déchets de l'industrie



agroalimentaire, ou de déchets verts. Le biogaz peut être injecté dans le réseau de distribution, il servira alors au chauffage, à la cuisine et à faire rouler les véhicules plus propres.

Si le CNG peut constituer un carburant d'avenir, dans de nombreux cas, la possession d'un (second) véhicule personnel n'est pas une nécessité, les modes doux, les transports en commun, le covoiturage, ou la voiture partagée auront un impact encore plus important sur notre bien-être et notre budget.

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin en charge de l'Énergie

Un nouveau véhicule utilitaire électrique pour le service Travaux

La Ville de Nivelles continue à s'engager en faveur de l'électrique en faisant l'acquisition de l'un des 1^{ers} véhicules utilitaires électriques fabriqués à 100 % en Belgique.

Cette mini-camionnette sera utilisée au parc de la Dodaine et dans les cimetières. La quiétude et le recueillement des visiteurs seront garantis.

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin des Travaux
■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre en charge de la Mobilité

Festiv'Elles - 2^{ème} édition

8 mars

Cette nouvelle édition du festival organisé dans le cadre de la Journée internationale des droits des Femmes se déroulera en ligne dès 20h, en partenariat avec Ciné 4.

Le public découvrira « Mon nom est clitoris », un documentaire belge recueillant le témoignage d'une douzaine de jeunes femmes sur leur sexualité. Avec une liberté, un courage et un humour communicatifs, elles partagent leur expérience et leurs histoires, dans la volonté de changer le monde autour d'elles et de faire valoir le droit des femmes à une éducation sexuelle informée, délivrée des contraintes et des tabous.

■ l'achat des tickets (5€ par écran) et le visionnement du film se font via www.25heure.com ; attention, la séance en ligne démarre à l'heure annoncée.

C'est sous l'impulsion du Guichet social et de l'Échevinat de l'Égalité des chances que plusieurs associations



nivelloises fédèrent leurs énergies pour ce festival : Soroptimist, Vie Féminine, Femmes Prévoyantes Socialistes, Tamaris, Bras dessus Bras dessous, le Centre d'Action laïque du BW, la Maison Arc-en-Ciel et le Ciné4.

En mode mineur cette année, les associations espèrent retrouver projections-débats, rencontres et stands d'information l'an prochain !

■ www.cine4.be

■ **Colette DELMOTTE**,
Présidente du CPAS en charge
du Plan de Cohésion sociale
et de l'Égalité des chances

Wallonie en fleurs : haute distinction pour Nivelles !

La Région wallonne a décerné 3 Fleurs, la distinction la plus haute.



Depuis 4 ans, la Ville de Nivelles participe à ce concours dont le label valorise les communes qui s'engagent sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.

Cette distinction s'ajoute au récent label confirmé « Villes et villages fleuris » de la Province du Brabant wallon. Cette dernière a octroyé un subside 13.000 €. Il sera consacré notamment à l'achat de plantes vivaces, d'arbustes et/ou d'annuelles ainsi qu'à l'acquisition de matériel pour assurer les prochaines plantations (bâches de paillage, paillage, engrais, terreau, pots et vasques, etc).

Les Autorités communales se réjouissent de ces belles récompenses et remercient encore une fois les services communaux qui œuvrent chaque jour pour un mieux-vivre ensemble.

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin du Développement durable

Solidarité internationale

Solidarité internationale Appel à projets 2021 !

C'est avec le Conseil Consultatif des Relations Nord-Sud que la Ville a lancé un appel à projets pour soutenir des initiatives de développement dans des pays du Sud. Date limite : le 26 février 2021 au plus tard.

Annoncé dans le « Gens de Nivelles » de novembre dernier, cet appel à projets arrive bientôt à échéance. Voici le rappel des grands principes, le projet doit :

- être initié localement via une association possédant une visibilité structurelle dans le pays concerné et en Belgique.
- s'intégrer dans un processus de développement durable et



présenter un impact économique, environnemental et social positif pour la population.

Les projets ne sont recevables que dûment complétés sur la Fiche projet téléchargeable sur www.nivelles.be ou disponible sur simple demande.

■ **Grégory LECLERCQ**,
Échevin de la Solidarité
internationale

■ solidarite@nivelles.be - 067/88.22.08 -
secrétariat de l'Échevin de la Solidarité
internationale.



Merci Claudine !

Une page s'est tournée pour notre groupe. Claudine THEYS a souhaité quitter ses fonctions de conseillère communale après de nombreuses années très intenses. Beaucoup l'ont côtoyée dans le domaine du sport dans lequel elle était très investie depuis ses jeunes années. Mais elle a mis tout son cœur également dans la petite enfance et au sein de l'amicale des seniors qu'elle a présidée. Nous sommes certains que sa vie continuera d'être aussi palpitante et nous l'accueillerons toujours avec autant de plaisir dans nos différentes activités. Notre section tenait à lui dire merci pour tout le travail accompli au fil de ces années. Nous tenons à accueillir chaleureusement Christian GLINEUR qui siégera dorénavant au conseil communal et à féliciter Bruno PETRUCCIOLI qui a prêté serment comme conseiller CPAS. Nous félicitons aussi Laurie SEMAILLE qui est devenue présidente nationale des jeunes MR et Germain DALNE pour sa désignation comme président des jeunes MR du Brabant Wallon.



Vinciane HANSE,
Conseillère communale LB

Hubert BERTRAND, Philippe BOUFFIOUX, Marie-Thérèse BOTTE, Germain DALNE, Valérie DE BUE, Colette DELMOTTE, Fabienne GIELEN, Benoît GIROUL, Christian GLINEUR, Vinciane HANSE, Geoffrey LEVEQUE, Pierre HUART, Bernard LAUWERS, Margaux NOTHOMB, Bruno Petruccioli, Laurie SEMAILLE, Danielle VAN KERKOVEN



2021, une année de solidarité et de résilience ! 2020 MERCI 2021 COURAGE

A tous les acteurs de terrain dont les médias parlent peu (le personnel de l'administration, le personnel ouvrier, les associations, l'extra-scolaire, les clubs sportifs, les services de secours ...), à toutes ces personnes qui sont restées au service de la population, qui, en ces temps difficiles, ont œuvré pour le bien-être de tous, avec des moyens souvent très réduits mais une créativité incroyable : nous vous souhaitons le meilleur pour 2021 !

A tous ceux dont les activités ont été mises en berne par la Covid : nous veillerons à vous soutenir, nous trouverons ensemble des solutions qui vous permettront d'espérer un avenir meilleur !

A ceux qui viennent en aide aux autres en offrant un service, une présence, un soutien moral ..., autrement dit à vous tous : vous êtes formidables !

A ceux qui souffrent de solitude, d'inquiétude, d'angoisse : n'hésitez pas à décrocher votre téléphone pour contacter une connaissance, une association, un groupe. L'USC est là pour vous aider : Facebook USC Nivelles. A tous enfin : aidons quand nous pouvons, osons également demander de l'aide.

Ensemble, nous irons plus loin.

**Le comité de l'USC de Nivelles et les élus du groupe Plus:
Céline SCOKAERT, Marie LECOMTE, Marthe Eugénie NDIAYE,
Rudy WYBO, Maurice DEHU, André FLAHAUT, Claudy EPIS,
François NOE, Gaëtan THIBAUT, Louison RENAULT.**



Lutter contre les déchets abandonnés, c'est protéger notre environnement.

Lors du dernier Conseil Communal, DÉFI a évoqué la lutte contre les incivilités qui portent atteinte à l'environnement. Ces déchets qui s'accumulent près des poubelles publiques, des bulles à verres, des containers à vêtements, ou encore abandonnés le long des routes, des chemins de campagne ou dans les champs : canettes, cartons, matelas... et, plus récents, des masques de protection jetés ici et là.

Ces personnes, peu respectueuses de la qualité de notre cadre de vie, méprisent le travail du personnel de la Ville pour améliorer la propreté. Parfois de nouveaux déchets réapparaissent quelques heures seulement après le nettoyage des lieux.

Ces déchets constituent aussi un danger pour la sécurité des personnes par leur nature, leur nocivité ou les risques d'incendie. Comme le dernier survenu



Une nouvelle équipe

En décembre dernier, les membres de la locale Ecolo Nivelles ont élu leur nouvelle équipe de coprésidents. Elle est composée de 3 personnes : Fanny CARLIER, Martin BIOT et Nicolas WERTZ.

L'ambition de ce nouveau collectif est de poursuivre et d'amplifier le travail du groupe Ecolo Nivelles effectué par l'équipe précédente, en particulier par Stéphane Tongres qui a fait partie de multiples combinaisons de coprésidences durant plusieurs années. Tous les membres le remercient chaleureusement !

Le climat enthousiaste et collaboratif qui règne au sein de la locale écologiste nivelloise permettra aux nouveaux coprésident.e.s de mener à bien les tâches qui leur ont été confiées : soutenir le travail des échevins Ecolo et mandataires présents dans la majorité communale et dans les organismes communaux ainsi que les différentes initiatives des membres, sympathisants et citoyens ; soutenir les commerces et produits locaux (dont les Nivellois sont demandeurs et confirmé par le succès de l'action "Billets doux") ; développer les espaces verts ; concrétiser les voies cyclables sécurisées ; réfléchir sur la pression démographique pour y apporter des réponses claires et cohérentes en matière d'offres de logements et de services à la collectivité ; appuyer une politique plus sociale et plus écologique ; stimuler la participation des citoyens nivellois et des associations locales à travers des espaces d'échanges.

Notre équipe est porteuse d'espoir et motivée à porter Ecolo Nivelles dans des dossiers de fond pour travailler à un avenir plus inclusif pour les Nivellois. Nous sommes à l'écoute de vos questions, réflexions (secretariat.ecolo.nivelles@gmail.com).

Fanny CARLIER, Martin BIOT et Nicolas WERTZ,
coprésidents d'ECOLO Nivelles

dans l'accès aux parkings d'un ancien supermarché du bd Fleur de Lys.

Pour lutter contre ces dépôts sauvages et ces incivilités par l'installation de caméras, la Région wallonne, après un appel à projets, a accordé une aide financière aux 94 communes retenues dont 7 en Brabant wallon mais pas Nivelles et nous le regrettons.

Outre son efficacité, cette technologie constitue un moyen de dissuasion, elle contribue à l'identification des auteurs et elle participe à la lutte contre le sentiment d'impunité.

Les bases légales existent et permettent de sanctionner les auteurs de ces infractions.

Il reste à se donner les moyens nécessaires. On le peut.

Retrouvez notre affiche « Notre ville serait plus belle sans vos poubelles » sur facebook "definivelles".

Véronique VANDEGOOR,
Conseillère communale
Cédric NOEL,
Président DéFI Nivelles,



Abribus de la grand-place toujours aux abonnés absents...

On le sait, depuis les travaux de rénovation de la grand-place achevés en 2011, il n'y a plus aucun abribus pour les usagers sur la grand-place. Le choix d'un abribus s'intégrant au site de la Collégiale n'a été trouvé qu'en 2015 mais la mise en action n'a pas pu se faire en raison du litige en cours avec l'entrepreneur des travaux de la grand-place. Nous avons relancé à plusieurs reprises le Collège depuis lors mais toujours sans succès...

Toutefois, du nouveau mobilier urbain et des rangements pour vélos sont prévus pour 2021 et donc il serait judicieux de prévoir également enfin les abribus tant attendus !

En outre, pour les fêtes, la crèche de Noël a été installée dans l'espace engazonné face à la collégiale. Un abribus pourrait donc aussi s'implanter à cet endroit sans abîmer le revêtement posé par l'entrepreneur et donc sans incidence sur le litige en cours.

Malheureusement, le Collège communal rejette toutes les propositions formulées. En 2020, un marché pour les abribus avait pourtant été annoncé, mais la réponse du Bourgmestre a été sans appel : « Le litige en cours nous pénalise et il y a d'autres priorités pour le moment ».

Clairement, il y a une réelle absence de volonté politique pour avancer dans ce dossier, alors que l'on prône les modes de déplacements alternatifs à la voiture et que les utilisateurs attendent sous la pluie et dans le froid depuis 10 ans déjà !

Bernard DE RO et Evelyne VANPEE, conseillers communaux
Le Président et les membres du groupe cdH Ensemble
www.ensemble-cdh-nivelles.be

Conseil communal

Séance du 25 janvier 2021*

La Directrice générale du CPAS Natacha IDE et la Directrice générale de la Ville Valérie COURTAÏN ont présenté le rapport annuel relatif aux synergies mises en place ou à développer entre la Ville et le CPAS. Les économies d'échelle ont aussi été évoquées.

Interpellation citoyenne

Anne LE QUEMENT, membre du groupe Nivelles en Transition, est intervenue au sujet des risques liés au déploiement de la 5G. Elle a souhaité qu'une motion complémentaire soit votée proposant notamment à l'autorité ad hoc de faire passer les antennes-relais de la classe 3 vers la classe 2. « Nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour manifester avec les membres de Nivelles en Transition votre désapprobation face au déni de démocratie qu'est le déploiement en marche forcée de la 5G », a-t-elle déclaré.

L'Echevin Pascal RIGOT a rappelé que le débat a déjà eu lieu lors de la séance du conseil communal de mai et qu'une motion a été votée. « Nous avons souhaité envoyer un signal à la Région wallonne. Une évaluation sanitaire et environnemental est en cours. En ce qui nous concerne, tant que la Région wallonne n'a pas statué, nous n'acceptons pas que la 5G soit déployée sur Nivelles ».

Le Bourgmestre Pierre HUART s'est rallié au point de vue de la Ministre des Télécommunications, Petra DE SUTTER qui a déclaré dans le journal « L'Echo » : « Je n'ai jamais pensé qu'il ne fallait pas avoir la 5G. Oui, il faut la 5G, mais de façon intelligente et en respectant le principe de précaution. ».

Bilan et analyse de l'action « Un billet doux entre nous »

Aux questions de Gaëtan THIBAUT (PluS) et d'Evelyn VANPEE (cdH), l'Echevin Benoît GIROUL a répondu que « 73 commerçants et 26 établissements HoReCa s'y sont inscrits ». Il a regretté que ce dernier secteur n'y a participé que 4 jours ! Il a déclaré que « 19.000 billets ont été distribués en 4 semaines et représentent des achats pour 500.000€ ».

L'Echevin a insisté sur la relance de « Billet doux » pour l'HoReCa dès leur ouverture mais aussi sur la mise en place d'une opération spécifique au niveau des métiers de contact.

Nouveau conseiller

Suite à la démission de Claudine THEYS, Christian GLINEUR a prêté serment et a pris ses fonctions de Conseiller communal.

C'est Bruno PETRUCCIOLI qui remplacera ce dernier comme Conseiller CPAS.

Mesures d'allègement fiscal liées à la crise sanitaire

Ne seront pas appliquées pour l'exercice 2021, en plus de la taxe sur le débit de boissons et de la redevance pour l'occupation du domaine public lors du placement de terrasses, tables et chaises, la taxe sur l'exploitation des loges foraines et loges mobiles.

Le point a été adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Aire de dispersion et parcelle des étoiles

Le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché (45.000,00 € TVAC) concernant ces aménagements au cimetière de Nivelles ont été approuvés. « C'est une parcelle pour l'ensemble des cimetières nivellois », a déclaré Pierre HUART.

Energie

Les Conseillers communaux ont pris acte du rapport annuel final 2020 de l'état d'avancement des activités du **conseiller en énergie communal**.

Suite aux interventions de Louison RE-NAULT (PluS) et d'Evelyn VANPEE, l'Echevin, l'Echevin Pascal RIGOT a confirmé qu'« un audit des bâtiments sportifs sera réalisé par la Régie Communale Autonome avec la collaboration du conseiller en énergie. Au niveau du Waux-Hall, nous avons entamé les démarches pour le rachat de la partie Communauté française. Une fois propriétaire, nous pourrions entamer la rénovation ».

CPAS : tutelle spéciale d'approbation

La présidente Colette DELMOTTE a présenté le budget du CPAS. « Le service ordinaire à l'exercice propre enregistrait un mali de +/- 1.168.703 € qui a été comblé

grâce à un prélèvement de 799.180 € et à une partie de la dotation communale », a-t-elle déclaré.

Les dépenses et recettes ordinaires s'élèvent à 21.173.414,67 € dont 6.095.664 € de dotation communale, ce qui équivaut à 209€/citoyen/an.

Les dépenses et recettes extraordinaires s'élèvent à 8.176.618,00 €.

À l'extraordinaire, la présidente a relevé les achats d'ordinateurs dus à la crise sanitaire, le financement de l'extension de la Maison de Repos qui bénéficiera d'un subside de 2.500.000 €, ainsi que de ses équipements (cuisine, buanderie, camion frigo, aménagement du patio), un plan chaleur...

Gaëtan THIBAUT a déclaré que le groupe PluS allait soutenir le budget du CPAS parce que « le travail est bien effectué. À Nivelles, la pauvreté existe et il est important d'aider ces personnes ».

Suite aux questions de Louison RE-NAULT, Colette DELMOTTE lui a répondu que « depuis plusieurs années, nous essayons de maîtriser fortement les dépenses, notamment au niveau du poste fonctionnement. En ce qui concerne les dépenses en personnel, nous ne remplaçons pas les personnes partant à la pension ». La directrice générale Natacha IDE a ajouté que « nous avons des services annexes qui ne dépendent pas toujours d'un CPAS comme une maison de retraite, un centre de santé mentale, de médiation de dettes... Ces services génèrent des coûts en personnel même s'ils sont subsidiés ».

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que « selon le profil financier de Belfius, en Brabant wallon, c'est la Ville de Nivelles qui donne la plus grande dotation à son CPAS ! ».

Le budget du CPAS a été voté à l'unanimité.

Grand-Place : Atribus

Bernard DE RO (cdH) a regretté que depuis les travaux de rénovation de la Grand-Place achevés en 2011, il n'y a plus aucun atribus pour les usagers. Il a proposé d'installer des modules temporaires dans l'espace engazonné face à

la Collégiale pendant l'automne et l'hiver. D'après Pascal RIGOT, « tout le Collège est d'accord avec le Conseiller sur le principe. Le problème est le litige avec la société qui l'a rénovée. Nous n'avons toujours pas de réponse de leur part. L'installation de mobiliers plus lourds comme des abris bus et des parkings à vélos sécurisés sur des zones enherbées ne nous réjouit pas. Nous voulons préserver les espaces verts. Il faudra encore s'armer de patience ».

Acquisition du terrain pour la future école du Val de Thines

« Quelle est l'état d'avancement du dossier ? », a demandé Evelyne VANPEE. « Il y a un an, le Collège communal a mandaté le Comité d'acquisition pour une estimation du terrain », lui a répondu Colette DELMOTTE.

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé qu'une enquête publique pour la 1^{ère} phase du projet - qui ne concerne pas la future école - a été lancée début février.

Vitesse excessive

Véronique VANDEGOOR (DéFI) et Gaëtan THIBAUT sont intervenus au sujet de la circulation au fg de Namur et de l'état de la voirie au quartier de la Maillebotte. Ils souhaitent limiter la circulation des camions venant du zoning et des bus qui engendrent des fissures dans les maisons. « Pourquoi ne pas installer une zone 30, comme aux abords de l'école ? », ont-ils précisé.

L'Echevin Pascal RIGOT a affirmé que « les zones de parking élargies au fbg de Namur ont eu comme avantage de limiter la vitesse générale. Mais le trafic demeure important partout à Nivelles ! Pour la Maillebotte, ça fait partie du PCM (Plan Communal de Mobilité) qui est à l'étude pour le moment. Ce document proposera des solutions qui vont nécessiter d'importants travaux. Nous ne pouvons donc pas envisager d'infrastructures temporaires car cela a un coût. A propos de la mise en place d'une zone 30, les services concernés la déconseillent car les voiries sont trop larges ce qui poussent les automobilistes à rouler à du 50km/h ».

Suite à la question de Bernard DE RO sur la vitesse excessive rue Sainte-Barbe, le Bourgmestre Pierre HUART a affirmé que passer en zone 30 nécessite des aménagements spécifiques. « Réaliser des casse-vitesse posent aussi des problèmes de vibration. La zone de police dispose d'un appareil afin de mesurer la vitesse », a-t-il souligné.

Cartes de revendeurs de voitures

Evelyne VANPEE a relevé la problématique des cartes de revendeurs de voitures apposées illégalement sur les vitres des voitures. « Quelles dispositions pourraient prendre la Ville pour supprimer cette pratique ? », a-t-elle demandé.

Il faut savoir que Nivelles est une des rares villes à avoir notifié dans son Règlement Général de Police Administrative - intégré dans le Code de la citoyenneté - l'interdiction du dépôt de tracts. « Depuis 2016, nous avons demandé la tolérance zéro à nos Gardiens de la Paix. Nous avons traité 18 dossiers dont 15 avec amende, 1 sans suite et 2 assortis d'une médiation », a signalé le Bourgmestre Pierre HUART.

Malheureusement en février 2019, le Ministre régional Carlo DI ANTONIO a décidé de faire passer toute une série d'infractions en délinquance environnementale dont le fait de déposer les cartes plastifiées. « Depuis cette date, nous ne pouvons plus poursuivre administrativement. Les policiers peuvent constater. Le procureur du roi et le délégué sanctionnateur régional sont les seuls compétents pour sanctionner », a déploré le Bourgmestre Pierre HUART.

Nouvelles poubelles

Gaëtan THIBAUT est intervenu au sujet de l'installation de nouvelles poubelles en suffisance dans les quartiers, notamment pour pouvoir y jeter les sachets de déjections canines. Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que les poubelles avec sachets collecteurs avaient été retirées car elles étaient vandalisées et dépouillées des sacs dès approvisionnement ! Un stock de sacs est d'ailleurs disponible à l'Hôtel de Ville pour les citoyens intéressés. Il a ajouté qu'à certains endroits, des habitants déposaient leurs déchets ménagers dans les poubelles de rue. « Nous allons travailler avec Be Wapp pour réaliser une étude quartier par quartier ». De nouvelles poubelles devraient être installées dans le courant du 1^{er} semestre de cette année.

Îlot Saint Roch - permis octroyé

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé dans sa réponse que le permis a été octroyé par les 3 autorités que sont la Fonctionnaire déléguée, le Fonctionnaire technique et celui des implantations commerciales. Aucun recours n'a été introduit pour les voiries.

Prochain
Conseil communal



**Lundi 22 février
à 19h30**

Séance publique en visioconférence sur la chaîne YouTube de la Ville de Nivelles via www.nivelles.be, conformément aux dernières mesures sanitaires fédérales et régionales.

Ce complexe immobilier longera idéalement le RAVeL et la surface alimentaire qui devrait s'installer en contrebas à la place de l'ancien Aldi.

Permis octroyé pour l'implantation d'une éolienne

« Quels sont les tenants et aboutissants », a demandé Gaëtan THIBAUT. L'Echevin Pascal RIGOT a rappelé l'historique du projet situé entre Nivelles et Genappe. « Le permis a finalement été octroyé mais est conditionné au niveau du bruit, des oiseaux et de la nature. Le promoteur WindVision doit se conformer aux directives du permis délivré ! Concernant les riverains, il y a plus de 600 mètres », a-t-il affirmé.

Projet immobilier Chantrenne

Louison RENAULT est intervenu au sujet du projet de construction de 5 maisons et de 68 appartements sur le site des anciens ateliers Edmond Chantrenne, rue Roblet. Il a souhaité avoir aussi plus d'informations sur l'extension hors de l'îlot. « Nivelles a un passé industriel. La volonté du Collège communal est de réaffecter ces sites abandonnés et de ne pas laisser des sites pollués », a expliqué le Bourgmestre Pierre HUART. Le Bourgmestre a clôturé en soulignant que le projet ne prévoyait pas de 2^{ème} phase.

** Compte-rendu non exhaustif.*

ERRATUM - Séance du 14 décembre 2020

I Hôtel Riffart

Evelyne VANPEE s'est déclarée satisfaite du refus délivré par la Région wallonne pour le permis d'urbanisme sollicité par un promoteur en vue d'y construire un complexe hôtelier.

Opération Batraciens : Laissez passer le prince charmant !

Entre mi-février et mi-avril, quand il fait doux et qu'il pleut à la tombée de la nuit, les crapauds, grenouilles et tritons sortent de leur abri d'hiver pour rejoindre les mares afin de se reproduire.

Ces animaux sont amenés à devoir traverser la route et nombre d'entre eux se retrouvent ainsi sous les

roues des voitures. Nous invitons donc les automobilistes à rouler moins vite (moins de 30 km/h) sur les routes où des panneaux « Attention batraciens » sont placés !

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin du Développement durable

🌐 www.batraciens.be
environnement@nivelles.be
067/88 21 79.



Environnement

Le renard en cité aclote

Sa présence a été signalée dans plusieurs quartiers de l'entité, peut-être avez-vous pu l'apercevoir. S'il pâtit d'une mauvaise réputation, le renard n'est pas un animal dangereux.

Ne pas l'attirer chez vous

Veillez à ne pas le nourrir et à ne pas laisser la nourriture de vos animaux de compagnie accessible dans votre jardin. Sortez vos poubelles le matin plutôt que la veille en soirée.

Si vous avez un poulailler, il est impératif de veiller à bien le clôturer et à rentrer vos poules la nuit. Pour rappel, le confinement des poules et des volailles est toujours obligatoire sur l'ensemble du territoire belge, prescription prise pour endiguer la propagation de la grippe aviaire.

Le renard n'est pas un animal agressif

Le renard ne s'attaque ni aux humains ni aux chats ni aux chiens et la rage n'est plus présente en Belgique depuis 2001.

Il reste un animal sauvage : il est recommandé de ne pas essayer de l'attraper même s'il semble amical, il pourrait se sentir agressé et réagir en griffant ou en mordant.

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin de l'Environnement

🌐 environnement@nivelles.be
067 88 21 79



Services communaux : uniquement sur rendez-vous et en cas d'urgence

Conformément aux directives fédérales, les services de l'administration communale restent accessibles aux horaires habituels **par mail et par téléphone** ; il est demandé aux citoyens de reporter toute démarche administrative non urgente et non essentielle et de privilégier l'e-guichet sur nivelles.be.

Dans les services publics :

- respect des distances de sécurité (1,50 m).
- port du masque obligatoire.
- désinfection des mains à l'entrée, à l'intérieur et à la sortie des bâtiments.
- pas de gants.



Nettoyage du parking Roblet

Montrons du civisme, respectons le travail de l'équipe communale Propreté qui nettoie les lieux ! L'opération se déroulera 6 fois par an dès cette année.

Prochain nettoyage le 16 mars.

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre en charge
de la Propreté

Deux terrains de padel au parc de la Dodaine

Une importante subvention a été octroyée par la Province BW à la Ville de Nivelles pour la construction de deux nouveaux terrains.

A Nivelles, il existe un engouement croissant pour ce nouveau sport, un mélange entre le squash et le tennis qui se joue à quatre. Les places pour l'unique terrain géré par le Royal Smashing Club Nivellois situé au parc de la Dodaine sont très vite réservées.

La Ville a vite souhaité augmenter les infrastructures et a répondu à un appel à projets de la Province du Brabant wallon. Une subvention de 136.500 € (soit 61 % du coût estimé de ces constructions) vient de lui être octroyée pour la construction de 2 installations proches de l'actuel terrain. Ce sport en pleine expansion est accessible à tous les



Nivellois, membres ou non du club de tennis du Smashing.

Les Autorités communales remercient vivement le Collège provincial pour l'octroi de cette aide.

■ **Hubert BERTRAND**,
Échevin des Sports

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre

☎ **Francis VANHASSEL** -
Secrétaire du Royal Smashing
Club
Tel : +32 496 27.77.34
www.smashing.be

Des carpes pour l'étang de la Dodaine



Une centaine de kilos de poissons ont été déversés dans le grand étang en vue de la prochaine saison de pêche prévue au mois de mars. Cette opération de rempoissonnement, c'est l'aboutissement d'un partenariat entre la RCA communale des Sports - qui gère les infrastructures sportives nivelloises - et le club des Carpistes Nivellois. Le financement a été assuré à 50 % par les deux entités, pour un total de 800 €.

■ **Hubert BERTRAND**,
Échevin des Sports

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre

Gare SNCB Nouvel horaire des guichets le week-end

La SNCB a procédé à une étude quant au taux de fréquentation des guichets dans les gares. L'utilisation croissante des distributeurs automatiques, du site web et de l'application s'est encore accélérée en raison de la crise sanitaire actuelle.

En ce qui concerne Nivelles, la SNCB a pris la décision d'**adapter les horaires**

d'ouverture à partir du 1^{er} mars 2021 : les guichets seront ouverts en semaine de 05h45 à 20h00 (comme actuellement), le samedi de 06h00 à 20h30 et le dimanche de 07h00 à 14h15.

La salle d'attente restera ouverte selon l'horaire actuel. Ces adaptations ne modifient en rien l'offre de trains.



RER : chantier INFRABEL du 8 février au 4 avril 2021

Dans le cadre des aménagements liés à l'arrivée du RER à Nivelles, INFRABEL renouvelle les installations de signalisation entre Baulers et Nivelles, construit un nouveau quai en gare de Nivelles et procède aux finitions sur leur chantier en gare de Baulers.

Planning du chantier sur
www.nivelles.be

📍 www.infrabel.be/fr/chantiers
contact@infrabel.be
02 525 22 11

Réunion d'information préalable au projet de révision partielle du plan de secteur de Nivelles

Demandeur : in BW association intercommunale scrl, rue de la Religion 10 - 1400 Nivelles.

Objet : Demande de révision partielle du plan de secteur de NIVELLES visant l'inscription d'une zone d'activité économique mixte en extension du parc d'activités économiques (PAE) existant de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe » - « Nivelles C4 ».

Conformément aux dispositions du Code du Développement Territorial (CoDT), in BW introduira prochainement auprès du Gouvernement wallon une demande de révision partielle du plan de secteur de Nivelles. Cette révision vise plus précisément l'extension du PAE existant de Nivelles Nord « Les Portes de l'Europe » - « Nivelles C4 ». Les parcelles concernées sont les suivantes : Nivelles, 4ème division : Baulers, section A, N° 23L 5, 45F, 45G, 46C, 48 O, 51D, 55A, 56E, 57A, 59A, 59B, 60A, 60B, 61 O, 62 O, 63 O, 64 O, 65A, 66 O, 67 O.

Conformément aux dispositions du CoDT et de l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°48 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable obligatoire pour certaines révisions du plan de secteur du 11 juin 2020, modifié par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 10 décembre

2020, in BW vous invite à participer à la réunion d'information préalable virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne et organisée :

Du jeudi 11 février 2021 à 8h00 au vendredi 12 février 2021 à 17h00.

Présentation vidéo en ligne :

www.inbw.be.

Toute personne peut consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous.

La présentation vidéo a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter le dossier de base visé à l'article D.II.44 du CoDT ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations sur le projet de révision du plan de secteur ;
3. mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence, le cas échéant, les points particuliers qui pourraient être abordés dans le rapport sur les incidences environnementales ;
4. présenter et permettre au public de présenter des alternatives pouvant rais-

sonnablement être envisagées pour le demandeur afin qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur les incidences environnementales.

Toute information relative au projet peut être obtenue par téléphone durant ces deux jours, entre 8h et 17h auprès de in BW - Département Economique - service Aménagement du Territoire (Collin NKONO - tél : 067/68.40.34).

Toute personne peut adresser par écrit au Collège communal de Nivelles, dans les quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit du 13 au 27 février 2021, ses observations et suggestions concernant le projet de révision du plan de secteur. Elle peut également mettre en évidence des points particuliers, et présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par la personne ou l'autorité à l'initiative de la révision, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation du rapport sur les incidences environnementales. Les courriers doivent être adressés par écrit au Collège communal de Nivelles, service urbanisme, Boulevard des Arbalétriers 25 à 1400 Nivelles ou à l'adresse mail suivante : administration@nivelles.be, en y indiquant vos noms et adresse.

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de THINES REAL ESTATE sa % Olivier GOLDBERG ayant ses bureaux à avenue Louise 375 bte 5 à 1050 Ixelles en vue d'obtenir un **permis unique de classe I (Catégorie B)** pour la construction d'un ensemble de 8 immeubles à appartements (260 logements), comprenant 1 commerce de proximité, 1 espace de professions libérales, 3 parkings en sous-sol pour un total de 317 emplacements, des installations techniques de chauffage et de ventilation, des locaux caves et poubelles ainsi que la création de voiries sur un bien sis à 1400 Nivelles, place des Déportés 12. Ce projet comporte une étude sur les incidences environnementales.

Le projet implique la création de nouvelles voiries communales au sens des dispositions du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le projet est inscrit en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur et implique une dérogation au Plan de Secteur.

Le projet est soumis à enquête publique d'une durée de 30 jours conformément aux articles D.29-1 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement, ainsi qu'aux

articles 12 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Autorité compétente pour prendre la décision : le Fonctionnaire technique et la Fonctionnaire déléguée.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, service urbanisme **à partir du 1^{er} février 2021.**

Date de l'affichage de la demande : 21 janvier 2021. Date de l'ouverture de l'enquête : 1^{er} février 2021. Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : 2 mars 2021 à 11h, Service Urbanisme, Bd des Arbalétriers, 25 à 1400 Nivelles.

Les observations écrites peuvent être adressées à Collège communal Place Albert 1^{er} n°2 à 1400 Nivelles - administration@nivelles.be.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, **uniquement sur rendez-vous** pris préalablement au 067/88 22 65 chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendre-

di de 8h à 12h, et le mercredi jusqu'à 20 heures au Service Urbanisme.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête.

Nivelles, le 20 janvier 2021.

Par ordonnance,

■ **Valérie COURTAIN**,
Directrice générale

■ **Pierre HUART**,
Bourgmestre

Vos correspondants:

■ **Ville de Nivelles**, Service Urbanisme, Mme VERVOORT, conseillère en Environnement, boulevard des Arbalétriers, 25 à 1400 Nivelles, [067/88.22.65](tel:067882265).

■ **Service Public de Wallonie - DPA** - Environnement - M. VANDERWEGEN, rue de l'Écluse, 22 à 6000 Charleroi - [071/65.47.60](tel:071654760).

■ **Service Public de Wallonie - DGO4** - Nathalie SMOES rue de Nivelles, 88 à 1300 WAVRE - [010/23.12.11](tel:010231211).

La balade des Chambourées accessible aux promeneurs !



A l'automne, le sentier des Chambourées situé entre la rue Henri Pauwels et le chemin du Grand Bailli avait été interdit d'accès au public. Des arbres risquaient de tomber et la sécurité publique n'était plus garantie.

Bien connue des Nivellois.es, cette balade « daler à tchamboureyes au bo du Spluc » est très prisée au printemps. L'entretien des arbres en question a été réalisé par le locataire du terrain sous la supervision des services communaux. Les promeneurs peuvent à nouveau emprunter cet itinéraire champêtre qui mène au bois du Saint-Sépulcre.

■ **Pascal RIGOT**,
Échevin des Travaux

L'Ultrason Academy recrute de nouveaux talents

Vous adorez Nivelles et êtes attiré(e) par le monde de la radio ? Venez dynamiser votre ville tout en intégrant une équipe de 50 bénévoles ultra motivés !



Ultrason, radio locale de la région de Nivelles, annonce le retour de l'Ultrason Academy, sa formation gratuite pour devenir animateur ou animatrice radio.

La formation pratique sera donnée par 3 coaches expérimentés, et dont certains travaillent aujourd'hui en radio nationale. Elle se déroulera dans le respect des règles sanitaires au sein des studios d'Ultrason (à deux pas de la gare SNCB).

L'inscription est possible dès l'âge de 14 ans. **Date limite : le 28 février.**

📄 www.ultrason.be



Stages « enfants » de la RCA des Sports

La Régie Communale Autonome des Sports de Nivelles organise des stages sportifs pour **les enfants de moins de 12 ans** durant les vacances de détente - **du 15 au 19 février 2021**. Stages de qualité et encadrés par des moniteurs brevetés.

Au programme : natation, jeux de société Lego, multisports, quad, paintball, psychomotricité, draïenne et vélo !

Nous mettons tout en place pour accueillir vos enfants en tenant compte des dernières mesures sanitaires.

■ **Hubert BERTRAND**,
Échevin des Sports

📄 www.sportsnivelles.be



Folklore

Une djote par jour ... en forme toujours !

En cette période délicate, la Confrérie de la Tarte al Djote a dû reporter la distribution des étoiles à 2022. Elle veut néanmoins soutenir les fabricants, commerçants, revendeurs de djote et de double.

Même si la traditionnelle cérémonie a été annulée, la Confrérie avait néanmoins concocté une petite surprise avec une vidéo truculente diffusée... et intitulée « Les Labels de Covid ont des yeux de velours... ».

Soutenons nos fabricants de djote

Sur le site www.djote.be, vous trouverez tous les endroits où acheter de la djote suivant votre goût et aider ainsi les acteurs locaux.

« Plus que jamais, nous avons besoin de vous ! », a déclaré Christian DALNE, Grand Bailly.

Et une djote se déguste : « bî tchaude, bî blète, qu'èl bûre dès glète ».

ÉTAT CIVIL

Du 1^{er} au 31 janvier
2021

NAISSANCES

DETROZ BIENAIMÉ Anouk
MIHALCESU Lucas
VANDERSYPE Antoine

MARIAGES

NOËL Cyril, Nivelles &
FUJI Mihoko, Nivelles

DÉCÈS

ANGOT Marie-Louise, 91 ans
BARBIEUX Julienne, 93 ans
BEAUVIGNET Bernard, 68 ans
BOXSTAEL Nicole, 76 ans
BUYSSE Robert, 75 ans
COURTAIN Jean, 96 ans
DUPONT Claudette, 80 ans
DUPUIS Marie, 90 ans
HIRSOUX Huguette, 84 ans
HOET André, 78 ans
HOTTART Joseph, 63 ans
LESIRE Frédéric, 45 ans
MICHIELS Bernadette 80 ans
POISSON Catherine, 94 ans
STAMANNE Thérèse, 92 ans
VALCKENAERS Simonne, 94 ans
WART Jean, 87 ans
WILKIN Jacques, 91 ans
WILLEMS Remigius, 93 ans

GARDES Pharmacies

Acclot Pharma Rue du Paradis 101
I 067/21 18 45

Derclaye Rue de Namur, 94
I 067/ 21 31 93

Dufasne Rue de Soignies, 6
I 067/ 21 89 47

Devriese Place des Déportés, 13
I 067/ 21 06 36

Havaux Grand-Place, 49
I 067/ 21 35 13

Maillebotte Sq. des Nations Unies
I 067/ 21 38 26

Multipharma Rue de Namur, 6
I 067/ 21 22 29

MM Grand-Place, 41
I 067/ 21 23 57

Nivelpharma Chée de Mons, 47
I 067/ 21 12 55
(accès voiture uniquement possible
via R24 - contournement Sud)

Vert Chemin Vert Chemin, 38
I 067/ 88 84 10

Pharmacies de garde

Ce calendrier est susceptible de
changement de dernière minute.

📞 www.pharmacie.be ou à la Zone
de Police (067/88.92.11).

GARDES médicales

NUMÉRO UNIQUE : 1733 pour connaître le médecin
de garde le soir (entre 18h et 8h) et le week-end.

Février |

10. MULTIPHARMA
11. DEVRIESE
12. VERT CHEMIN
13. DUFRASNE
14. DUFRASNE
15. ACLOT PHARMA
16. MM
17. MULTIPHARMA
18. DEVRIESE
19. VERT CHEMIN
20. DERCLAYE
21. MM
22. ACLOT PHARMA
23. MAILLEBOTTE
24. DUFRASNE
25. DERCLAYE
26. NIVELPHARMA
27. HAVAUX
28. HAVAUX

Mars |

1. DEVRIESE
2. MM
3. HAVAUX
4. DUFRASNE
5. VERT CHEMIN
6. MAILLEBOTTE
7. MULTIPHARMA
8. MM
9. NIVELPHARMA
10. DUFRASNE
11. DERCLAYE

Prochaine parution

sous réserve de l'actualité : 10/03/21
Remise des articles : 19/02/21



Editeur responsable:
Pierre HUART
Bourgmestre
Hôtel de Ville - 2, place Albert 1^{er} - 1400 Nivelles

Secrétariat de rédaction
information@nivelles.be
067/88.22.84

Ça n'est niⁿ avè des dèsses qu'on fèt boûr èl cokmâr.

- I Ce n'est pas avec des dettes que l'on fait bouillir la bouilloire.
- I Ce n'est pas avec des dettes que l'on subvient aux besoins du ménage.

Il ont mî^{ns} à leûs pîds çu qu'is avine à leûs mangn'.

- I Ils ont mis à leurs pieds ce qu'ils avaient à leurs mains.
- I Ils ont gaspillé tout leur avoir.